



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le quinze décembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné son pouvoir à Yasmine MESSAOUDI

EXCUSÉ : Henri POIRSON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Roland MAZAUDIER.

OBJET : **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LE QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 - budget général ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2022 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget général de la Ville ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget général 2022 de la ville ;

VU l'avis de la commission municipale du 8 décembre 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN précisant que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section l'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ;

CONSIDÉRANT que le vote du Budget n'interviendra qu'au cours du premier trimestre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité doit poursuivre ses projets d'investissements et régler les travaux engagés avant le vote du budget 2023 ;

CONSIDÉRANT que pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme, il est possible de liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE),

AUTORISE à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget primitif 2023 comme suit :

Chapitre	Affectation	Proposition d'autorisation
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Etudes, PLU & logiciels	31 100
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	Aides aux copropriétés	41 100
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériels pour les services (mobilier, matériel de bureau et informatique, matériel divers) Travaux dans les bâtiments communaux, les groupes scolaires et gymnases - Aménagement & acquisition de terrains	948 300
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	Travaux pluriannuels de voiries - Enfouissement des réseaux - comblement des carrières	3 480
Total		1 023 980

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 27/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Roland MAZAUDIER